



VILLE DE  
**Launaguet**

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le trente avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges DENEUVILLE, Maire.

**Objet : Désignation des membres du Conseil Municipal appelés à siéger au Conseil d'Administration du collège Camille Claudel**

**Délibération n° 2026.04.30.052**

**Rapporteur : Alexandra DELPY**

Madame Alexandra DELPY Maire Adjointe, informe l'assemblée que l'Article R421-14 modifié par Décret n°2016-1228 du 16 septembre 2016 - art. 1, précise que deux représentants de la commune siègent des collèges, participent au Conseil d'Administration des établissements locaux d'enseignement.

Pour le collège Camille Claudel de LAUNAGUET, il convient de désigner deux représentants appelés à siéger auprès du Conseil d'Administration de cet établissement.

Il est proposé de désigner :

- Monsieur Georges DENEUVILLE
- Madame Alexandra DELPY

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal désignent :

- Monsieur Georges DENEUVILLE, Maire
- Madame Alexandra DELPY, Maire adjointe en charge des affaires scolaires et socio-éducative

**Voté à la majorité avec 22 POUR et 7 ABSTENTIONS (Marie-Claude FARCY, Pascal PAQUELET, Tanguy THEBLINE, Caroline DIEZ, Jean-Luc GALY, Patrice RENARD, Nadia MENECEUR).**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Marie MAILLARD**  
Secrétaire de séance,

**Georges DENEUVILLE**  
Maire,

<p><b>Membres en exercice : 29</b> Membres présents : 25 Absents excusés Représentés : 4 Absent : /</p> <p>Date convocation : 30 avril 2026</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification</p>	<p><b>Étaient présents (es) :</b> Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Marie MAILLARD, Laurent BATAÏA, Sylvie IZQUIERDO, Serge PIACESI, Donatien VARON, Sylvie OURGAUD, Hélène ESTIVALEZES, Christophe JAMMY, Mikael LAURI, Betty BAUDET, Soraya HADDAD, Mélanie BRANCO, Yann GLEIZES, Pascal PAQUELET, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Caroline DIEZ, Patrice RENARD, Nadia MENECEUR.</p> <p><b>Étaient excusés représenté(es) :</b> Bénédicte NAVARRO (pouvoir à S. IZQUIERDO), Eric CHAUVIN (pouvoir à G. BUSIDAN), Paola HUGUENIN (pouvoir à H. HAMDANI), Tanguy THEBLINE (pouvoir à MC FARCY).</p> <p><b>Absent : /</b></p> <p><b>Secrétaire de séance : Marie MAILLARD</b></p>
---	--

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68. rue Raymond IV B.P. 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le



ID : 031-213102825-20260430-DEL22026052-DE